

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0412.124.393	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: FOUNTAIN

Forme juridique: SA

Adresse: Avenue de l'Artisanat

N°: 17

Code postal: 1420

Commune: Braine-l'Alleud

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Nivelles

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0412.124.393

DATE **01/10/2014** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

26/06/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2014

au

31/12/2014

Exercice précédent du

01/01/2013

au

31/12/2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

At Irfinium SA 0465.054.622

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/05/2012- 17/09/2014

Représenté par

Duffeleer Dimitri

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

Dimitri Duffeleer SPRL 0552.764.495

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17/09/2014- 27/05/2019

Représenté par

Duffeleer Dimitri

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION

Nombre total de pages déposées: 87

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.4.2, 5.8, 5.17.2, 9

Signature
(nom et qualité)
Christian Van Rosien
Administrateur

Signature
(nom et qualité)
Eugeen Bekers
Administrateur

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Philippe Vander Putten SCS 0478.345.897

chaussée d'Alseberg 1012A , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17/09/2014- 30/05/2016

Représenté par

Vander putten Philippe

Chaussee d'Alseberg 1012A , 1180 Bruxelles 18, Belgique

OL2EF SPRL 0892.268.356

Chaussée de Tervuren 111 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18/12/2012- 28/05/2018

Représenté par

Pijcke Anne-Sophie

Chaussée de tervuren 111 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Maracuya SA 0437.672.017

avenue Jean Sobieski 19 , 1020 Bruxelles 2, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 16/10/2013- 27/05/2019

Représenté par

Van Besien Christian

Avenue Jean Sobieski 19 , 1020 Bruxelles 2, Belgique

Beckers Consulting SPRL 0478.037.081

Nieuwstraat 23 , boîte 3, 2880 Bornem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 06/12/2013- 27/05/2019

Représenté par

Beckers Eugeen

Nieuwpoortstraat 41 , boîte 21, 8300 Knokke-Heist, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Bluepack Consulting SPRL 0844.811.701

du peigne d'or 48 , 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 06/12/2013- 01/09/2014

Représenté par

Baek Paul

du peigne d'or 48 , 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Sogepa SA 0426.887.397

Bulevard d'Avroy 38 , 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/05/2014- 28/05/2018

Représenté par

Devos Véronique

ruelle des Béguines, 5 bte 1001 , 1380 Lasne, Belgique

BST Réviseur d'entreprises scprl 0444.708.673

Gachard 88 , boîte 16, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : IB000158

Mandat : 29/05/2012- 26/05/2015

Représenté par

Tygat Pascale

Gachard 88 , boîte 16, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Numéro de membre : A01220

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>20.262.588,31</u>	<u>29.024.315,85</u>
Frais d'établissement.....	5.1	20		
Immobilisations incorporelles.....	5.2	21	463.498,78	677.183,87
Immobilisations corporelles.....	5.3	22/27	860.081,06	868.943,90
Terrains et constructions.....		22	635.331,40	687.641,06
Installations, machines et outillage.....		23	41.343,68	16.090,50
Mobilier et matériel roulant.....		24	95.087,01	144.397,14
Location-financement et droits similaires		25	30.874,70	
Autres immobilisations corporelles		26	55.619,27	20.815,20
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.825,00	
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	18.939.008,47	27.478.188,08
Entreprises liées	5.14	280/1	18.870.044,03	27.407.138,85
Participations		280	4.112.871,45	14.257.699,45
Créances		281	14.757.172,58	13.149.439,40
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	68.964,44	71.049,23
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	68.964,44	71.049,23
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.634.841,25</u>	<u>7.630.383,72</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.096.415,45	1.436.906,47
Stocks		30/36	1.096.415,45	1.436.906,47
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	1.096.415,45	1.436.906,47
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.080.259,98	5.992.683,89
Créances commerciales		40	1.848.158,92	5.431.303,07
Autres créances		41	232.101,06	561.380,82
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	375.051,24	76.807,29
Comptes de régularisation	5.6	490/1	83.114,58	123.986,07
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	23.897.429,56	36.654.699,57

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	9.410.400,78	15.625.753,65
Capital	5.7	10		15.203.998,46	23.555.772,98
Capital souscrit		100		15.203.998,46	23.555.772,98
Capital non appelé		101			
Primes d'émission		11			107.047,46
Plus-values de réévaluation		12			
Réserves		13		5.402.835,19	5.402.835,19
Réserve légale		130		1.612.250,90	1.612.250,90
Réserves indisponibles		131			
Pour actions propres		1310			
Autres		1311			
Réserves immunisées		132			
Réserves disponibles		133		3.790.584,29	3.790.584,29
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		-11.196.432,87	-13.439.901,98
Subsides en capital		15			
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		40.000,00	37.500,00
Provisions pour risques et charges		160/5		40.000,00	37.500,00
Pensions et obligations similaires		160		40.000,00	37.500,00
Charges fiscales		161			
Grosses réparations et gros entretien		162			
Autres risques et charges	5.8	163/5			
Impôts différés		168			
DETTES		17/49		14.447.028,78	20.991.445,92
Dettes à plus d'un an	5.9	17		5.685.870,32	5.375.093,66
Dettes financières		170/4		5.685.870,32	5.375.093,66
Emprunts subordonnés		170			
Emprunts obligataires non subordonnés		171			
Dettes de location-financement et assimilées		172		22.062,63	
Etablissements de crédit		173		4.547.059,19	5.375.093,66
Autres emprunts		174		1.116.748,50	
Dettes commerciales		175			
Fournisseurs		1750			
Effets à payer		1751			
Acomptes reçus sur commandes		176			
Autres dettes		178/9			
Dettes à un an au plus		42/48		8.749.049,86	15.588.149,13
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		1.744.364,00	1.177.230,01
Dettes financières		43		178.219,06	1.324.406,84
Etablissements de crédit		430/8		178.219,06	224.406,84
Autres emprunts		439			1.100.000,00
Dettes commerciales		44		4.625.191,62	4.795.993,20
Fournisseurs		440/4		4.625.191,62	4.795.993,20
Effets à payer		441			
Acomptes reçus sur commandes		46			
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45		498.683,79	1.017.459,90
Impôts		450/3		192.333,49	576.567,10
Rémunérations et charges sociales		454/9		306.350,30	440.892,80
Autres dettes		47/48		1.702.591,39	7.273.059,18
Comptes de régularisation	5.9	492/3		12.108,60	28.203,13
TOTAL DU PASSIF		10/49		23.897.429,56	36.654.699,57

COMPTES DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	14.187.610,52	14.485.797,50
Chiffre d'affaires	5.10	70	13.296.893,64	13.939.442,32
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	845,75	
Autres produits d'exploitation	5.10	74	889.871,13	546.355,18
Coût des ventes et des prestations		60/64	15.128.751,72	15.187.153,12
Approvisionnements et marchandises		60	8.392.741,13	8.292.207,98
Achats		600/8	7.988.021,22	7.257.708,26
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	404.719,91	1.034.499,72
Services et biens divers		61	4.210.471,04	4.374.156,24
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	2.071.314,48	2.180.648,42
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	417.427,86	335.512,03
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-80.539,94	-45.082,29
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	2.500,00	-13.254,83
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	114.837,15	62.965,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-941.141,20	-701.355,62
Produits financiers		75	611.039,00	400.701,38
Produits des immobilisations financières		750	567.700,10	398.081,81
Produits des actifs circulants		751	42.940,33	1.880,76
Autres produits financiers	5.11	752/9	398,57	738,81
Charges financières	5.11	65	720.016,44	438.462,19
Charges des dettes		650	597.617,96	381.641,61
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	122.398,48	56.820,58
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-1.050.118,64	-739.116,43

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	10.144.828,00	11.679.060,00
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	10.144.828,00	11.679.060,00
Provisions pour risques et charges exceptionnels				
Dotations (utilisations)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-11.194.946,64	-12.418.176,43
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77	1.486,23	2.727,34
Impôts		670/3	1.486,23	2.727,34
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-11.196.432,87	-12.420.903,77
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-11.196.432,87	-12.420.903,77

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-24.636.334,85	-13.439.901,98
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-11.196.432,87	-12.420.903,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-13.439.901,98	-1.018.998,21
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	13.439.901,98	
sur le capital et les primes d'émission	791	13.439.901,98	
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-11.196.432,87	-13.439.901,98
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.346.428,96
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	1.346.428,96	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.339.478,67
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	4.968,40	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.344.447,07	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	210	<u>1.981,89</u>	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.197.582,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	69.429,40	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	198.112,10	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	3.465.124,25	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.725.461,27
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	278.146,09	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	3.003.607,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>461.516,89</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	100.000,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000,00
Mutations de l'exercice			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	100.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<hr/>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	198.112,10
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024		
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8044	-198.112,10	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	_____	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.951.613,83
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	1.951.613,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.263.972,77
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	52.309,66	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.316.282,43	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	635.331,40	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.237.781,83
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	40.000,00	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	3.277.781,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.221.691,33
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	14.746,82	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	3.236.438,15	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	41.343,68	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.932.137,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.945,89	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.934.083,80	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.787.740,77
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	51.256,02	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.838.996,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>95.087,01</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	37.049,64	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	37.049,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	6.174,94	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	6.174,94	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	30.874,70	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252	30.874,70	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	270.437,63
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	44.630,00	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	315.067,63	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	249.622,43
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	9.825,93	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	259.448,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>55.619,27</u>	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	1.825,00	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	1.825,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>1.825,00</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42.542.888,45
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	42.542.888,45	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	28.285.189,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	10.144.828,00	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	38.430.017,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>4.112.871,45</u>	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.149.439,40
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.607.733,18	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>14.757.172,58</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	71.049,23
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	2.084,79	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	68.964,44	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
FOUNTAIN INTERNATIONAL SA Rue de l'Artisanat 17 1420 Braine-l'Alleud Belgique 0428.008.936 Nomminatives	1	0,08	99,92	31/12/2014	EUR	2.744.133	385.144
FOUNTAIN NETHERLANDS HOLDING SA Baronielaan 139 NL-4818 PD BREDA Pays-Bas 007431302B01 Nomminatives	60000	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	18.841.558	438.220
FOUNTAIN FRANCE IMPPORTATEUR SA Bd de la Liberation URBAPARC1 BAT G6 6 F 93200 SAINT DENIS France 47338709009 Nomminatives	6	0,57	99,43	31/12/2014	EUR	17.567.764	-930.254
FOUNTAIN DISTRIBUTION CENTER GEIE Bd de la Liberation 6 F-93200 SAINT DENIS France 35443635263 Nomminatives	100	16,66	83,34	31/12/2014	EUR	592.028	-7.972

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
Fountain Netherlands Holding SA Baronielaan 4818 PD Breda Pays-Bas 007431301B01	C

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

charges à reporter

Exercice
83.114,58

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	23.555.772,98
(100)	15.203.998,46	

Modifications au cours de l'exercice

augmentation du capital
 absorption des pertes

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions S.D.V.N.
 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	4.981.080,00	2.490.540
	-13.332.854,52	
	15.203.998,46	4.150.900
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	745.900
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.405.000

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	7.500.000,00

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

QUAEROQ : 1.275.631 ACTIONS (30.73%)
 Banque Degroof : 633.539 ACTIONS (15.26%)
 Marc Coucke,Alychio : 307.050 ACTIONS (7,40%)
 MylebekeManagement, Art & invest : 1.934.680 ACTIONS (46.61%)
 Public

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.744.364,00
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	9.840,00
Etablissements de crédit	8841	1.317.860,00
Autres emprunts	8851	416.664,00
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	1.744.364,00

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	5.685.870,32
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	22.062,63
Etablissements de crédit	8842	4.547.059,19
Autres emprunts	8852	1.116.748,50
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	5.685.870,32

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	7.608.453,38
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	31.902,63
Etablissements de crédit	8962	6.043.138,25
Autres emprunts	8972	1.533.412,50
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	7.608.453,38

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	192.333,49
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	306.350,30

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
charges à imputer

Exercice
12.108,60

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Chiffre d'affaires		13.296.893,64	13.939.442,32
Ventilation par marché géographique			
France		7.967.198,07	6.832.227,56
Benelux		4.437.280,14	6.117.746,33
Reste du monde		892.415,43	989.468,43
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	32	28
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	29,7	27,5
Nombre effectif d'heures prestées	9088	45.227	40.609
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.432.946,57	1.533.983,97
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	394.545,99	391.511,94
Primes patronales pour assurances extralégales	622	64.287,00	58.342,41
Autres frais de personnel	623	179.534,92	196.810,10
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	2.500,00	37.500,00
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110	85.307,00	
reprises	9111	133.856,32	79.451,29
Sur créances commerciales			
actées	9112	2.378,38	34.369,00
reprises	9113	34.369,00	
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	40.000,00	37.500,00
Utilisations et reprises	9116	37.500,00	50.754,83
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	44.062,21	46.131,96
Autres	641/8	70.774,94	16.833,61
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	4	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,4	0,5
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	4.643	1.011
Frais pour l'entreprise	617	185.080,72	75.287,00

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RESULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital 9125

Subsides en intérêts 9126

Ventilation des autres produits financiers

Autres produits financières

398,57

718,56

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement 6501**Intérêts intercalaires portés à l'actif** 6503**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées 6510

Reprises 6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances 653

Provisions à caractère financier

Dotations 6560

Utilisations et reprises 6561

Ventilation des autres charges financières

Frais de banque

111.520,43

49.794,16

Différence de change ecart de conversion

10.878,05

7.026,42

RESULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Exercice

IMPOTS ET TAXES**IMPOTS SUR LE RESULTAT**

Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	1.486,23
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	1.486,23
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	1.486,23
9139	1.486,23
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	9141	701.254,70
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	701.254,70
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

Codes	Exercice
9141	701.254,70
9142	701.254,70
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)	9145	983.001,54	590.548,89
Par l'entreprise	9146	79.554,06	61.421,67

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	9147	426.919,50	433.953,73
Précompte mobilier	9148	7.027,81	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	983.001,54	590.548,89
9146	79.554,06	61.421,67
9147	426.919,50	433.953,73
9148	7.027,81	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	584.315,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	584.315,00
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	635.331,40
Montant de l'inscription	9171	1.650.000,00
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	6.600.000,00
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	236.076,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	236.076,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Marche à terme		
*SWAP d'Intérêts		
- Interest rate Swap échéance fin juin 2017 : 3.646.884 eur		
Engagement de Location		
* Locations Immobilières et mobilières		
- Engagement résultant de contrat de location 1.303.617 eur		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Le personnel "cadre" de la société bénéficie d'une assurance pension à cotisations définies.

Code	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties Constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

* Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise

- Caution solidaire sur financements - Garantie Fountain France Importateur SAS : 750.000 eur
- Caution solidaire sur financements - Garantie Fountain France SAS : 750.000 eur
- Caution solidaire sur financements - Garantie Fountain Ouest SAS : 750.000 eur
- Mandat de gage sur fonds de commerce de fountain Benelux S.A. : 5.600.000 eur
- Gage sur actions Fountain France Importateur SAS détenus par Fountain Netherlands Holding : 6.600.000 eur
- Gage sur actions Fountain France SAS : 6.600.000 eur
- Gage sur actions Fountain Ouest SAS : 6.600.000 eur
- Gage sur Fonds de commerce de fountain Benelux SA : 500.000 eur
- Gage sur contrat de factoring : 6.031.983 eur

Engagements divers

*Engagées à partir du 30 juin 2014

- Covenant - Maximum Leverage ratio consolidé cfr BP 2018+ 15%
- Covenant - Minimum consolidated Ebit to Financial Costs cfr BP Kaffa 2018 + 15 %

*Engagées à partir de décembre 2015

Covenant - Cash sweep consolidé au-delà de 4 M€

Autres Droits et Engagements

*l'ancien CEO en fonction jusqu'au 01/09/2014 bénéficiait d'un plan d'options convenu en 2012 d'achat de 100.000 actions de Fountain s.a. à partir de 2013. Depuis 2013, le CFO bénéficie également d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions à partir de 2013. Les caractéristiques techniques de ces 2 plans sont identiques. Elles sont les suivantes.

" Le plan d'actions porte sur l'octroi d'options attribuables sur une période de 3 ans, à raison d'un tiers par an à un prix d'exercice correspondant à la moyenne du prix de clôture des 20 jours de marché précédant la date d'attribution respective.

" La date d'attribution annuelle est le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels.

" La première date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA ayant approuvé les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2012. Le nombre d'options octroyées était de 1/3 du nombre total d'options du plan.

" La deuxième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2013. Le nombre d'options octroyées était de 1/3 du nombre total d'options du plan.

" La troisième date d'attribution est fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2014. Le nombre d'options octroyées sera de 1/3 du nombre total d'options du plan plus une option. Le CEO bénéficiaire de ce plan ayant quitté l'entreprise au 01/01/2014, cette troisième attribution n'est plus d'application en ce qui le concerne.

" Les options ne peuvent pas être exercées avant l'expiration d'un délai de trois ans à dater de leur attribution, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Dans ce dernier cas, toutes les options non encore attribuées sont attribuées le jour de l'annonce publique de l'offre publique d'achat par la FSMA, les options non encore attribuées le seront au prix d'exercice équivalent à la moyenne des cours de clôture des 20 jours précédant l'annonce publique de l'OPA.

Nombre d'action converties en actions dématérialisées au nom de FIESA :

733 actions au 31/12/2014

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	18.870.044,03	27.407.138,85
Participations	(280)	4.112.871,45	14.257.699,45
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	14.757.172,58	13.149.439,40
Créances sur les entreprises liées	9291	1.645.182,02	5.618.303,74
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.645.182,02	5.618.303,74
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	3.728.424,94	8.189.219,34
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	3.728.424,94	8.189.219,34
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	584.315,00	1.245.261,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	7.608.453,38	6.776.730,51
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	567.700,10	398.081,81
Produits des actifs circulants	9431	42.940,33	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	254.710,36	127.601,67
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

Informations supplémentaires

Néant

RELATIONS FINANCIERES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	616.463,00
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	88.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	5.200,00
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

IRS de 3.647K€ à échéance 28/06/2019

Exercice
-68.920,00

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (tes) raison(s) suivante(s)**~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	27,4	16,0	11,4
Temps partiel	1002	2,8	0,3	2,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	29,7	16,2	13,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	41.325	27.205	14.120
Temps partiel	1012	3.902	334	3.568
Total	1013	45.227	27.539	17.688
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.936.843,41		
Temps partiel	1022	134.471,07		
Total	1023	2.071.314,48	1.390.332,06	680.982,42
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	35.706,61	21.756,80	13.949,81

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	27,5	14,1	13,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	40.609	23.755	16.854
Frais de personnel	1023	2.180.648,42	1.526.375,16	654.273,26
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	30.027,74		

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	29	3	31,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	28	3	30,6
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	16		16,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	6		6,0
de niveau universitaire	1203	5		5,0
Femmes	121	13	3	15,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	2	9,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	1	4,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	23	3	25,6
Ouvriers	132	6		6,0
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel interiminaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	2,4	
151	4.643	
152	185.080,72	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	1	4,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	4	1	4,9
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		1	0,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310		1	0,5
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343		1	0,5
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou Informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle Initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

N/A

Ces dérogations se justifient comme suit:

N/A

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

N/A

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~(n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~(n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

N/A

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

N/A

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart est temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des " free cash flows " sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles (hors immeuble) et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et, depuis 2013, les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur de capitalisation des actions de la société sur base du cours de bourse à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, ajustée du " Beta " propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, ces 2 dernières données étant communiquée par une institution financière spécialisée indépendante. Compte tenu de la situation financière de la société en fin 2013 et des difficultés rencontrées pour finaliser des accords de financements lui permettant d'assurer la pérennité et le développement de ses activités, un facteur de risque propre au Groupe a été incorporé dans le coût du capital.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash flow futurs

Les free cash flow futurs sont issus du budget 2015 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

Taux de croissance :

Chiffre d'affaires

REGLES D'EVALUATION

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires du groupe hors acquisition a été le suivant :

- " 2014 : -4,1%
- " 2013 : -8,4 %
- " 2012 : -6,9%
- " 2011 : -3,8%
- " 2010 : -3,1%

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin décembre 2014. Une progression constante du chiffre d'affaires de 2 % sur les années 2016 à 2019 a été appliquée. Cette progression de chiffre d'affaires est justifiée par :

- un changement du business model : les équipements futurs ne seront plus financés sur fonds propres et donnés en location mais vendus.
- une augmentation des prix de vente appliquée dès début 2015.

L'évolution du chiffre d'affaires intervient sur les 3 UGT's.

Ainsi, les taux de croissance annuels de chiffre d'affaires sont les suivants :

- " 2015 : + 3,5 %
- " 2016 : + 2,0 %
- " 2017 : + 2,0 %
- " 2018 : + 2,0 %
- " 2019 : + 2,0 %

Une légère hausse de 0,4% du taux historique de marge brute de la société a été pris en considération suite à l'augmentation de prix appliquée au 1er trimestre 2015.

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Les coûts, en diminution sur 2015 et 2016 suite aux mesures prises en 2014, restent stables sur les 3 années suivantes.

- " 2015 : -2,9 %
- " 2016 : -1,4 %
- " 2017 : + 0,0 %
- " 2018 : + 0,0 %
- " 2019 : + 0,0 %

Valeur de sortie

La valeur de sortie des activités au terme de 5 ans a été fixée à 6 mois de chiffre d'affaires pour les services d'OCS et à 12 mois de chiffres d'affaires pour les services de Distribution Automatique. Ces multiples constituent des références sur le marché dans leur type d'activité. Le parc machine est réputé cédé, au moment de la sortie, à sa valeur comptable nette.

Besoin en Fonds de Roulement

Pour l'année 2015, une réduction raisonnable du besoin en fonds de roulement a été prévue compte tenu des actions en cours de réduction des stocks et des créances. Le besoin en fond de roulement des années 2016 à 2019 résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

" Le taux d'actualisation des free cash flow avant impôts est un taux avant impôts. Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital), i.e. d'un taux considéré comme après impôts, corrigé de l'impact fiscal pour obtenir un taux d'actualisation avant impôts. Le taux d'impôts appliqué pour la correction est un taux fixe de 34%.

" Le coût moyen pondéré du capital utilisé comme taux d'actualisation a été fixé à 6,93 % (7,72 % en 2013) sur base, en application des règles d'évaluation, d'un cours de bourse de l'action au 31 décembre 2014 de 1.85 €, d'un taux sans risque de 1,61 %, d'une prime de risque belge nette de 7,98 % et d'un coefficient Beta de 1,5, des dettes financières au 31 décembre 2014 et du coût estimé de ces dettes résultant des conventions les régissant et des IRS qui les couvrent.

" Les variations du cours du titre non nécessairement liées à l'évolution du BEL20 mais très certainement davantage aux difficultés opérationnelles rencontrées depuis 2012 ont conduit à une révision provisoire du Beta à 1,8 en 2013. L'évolution positive des paramètres financiers du 2ième semestre ont conduit le Conseil d'Administration à réduire le Beta à 1,5 en décembre 2014. Le coût du capital retenu passe de 16,04 % au 31 décembre 2013 à 13,58 % au 31 décembre 2014 reflétant ainsi l'amélioration de la situation financière du groupe.

" Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :

REGLES D'EVALUATION

- o l'actualisation du CF en n+5 prend le facteur temporel 4.5
- o l'actualisation du CA en n+5 avec le facteur temporel 5.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

Les trade marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été prise en charges, ni comptabilisés à l'actif du bilan.

Au 30 juin 2014, compte tenu de l'évolution de l'activité au 1er semestre 2014, le Conseil d'Administration a été amené à prendre en compte une dotation aux réductions de valeur de 10.145 K€ sur ses participations pour refléter la perte de valeur durable constatée à cette date. Au 31 décembre 2014, sur base du budget 2015 et de sa projection sur 5 ans établis à la lumière des premiers impacts positifs des mesures mises en œuvre au second semestre 2014, l'application stricte et prudente de ce test de valorisation a conduit le Conseil d'Administration à ne pas prendre de dotation supplémentaire aux réductions de valeur sur ses participations

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que la société présente deux années consécutives un résultat en perte, et une perte reportée au bilan. En conséquence, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, il doit justifier l'application des règles comptables de continuité pour l'établissement des comptes annuels de la société.

Le Conseil d'Administration rappelle ci-dessous qu'il a approuvé les hypothèses et paramètres du budget 2015 des activités du Groupe. Ce budget résulte de la poursuite des premiers résultats du plan d'action mis en œuvre au second semestre 2014 en vue de restaurer la rentabilité et la solvabilité du Groupe. En effet, l'année 2014 a été un exercice en deux teintes : un premier semestre avec une dégradation de la situation financière de la société et de son groupe et un second semestre 2014 durant lequel un des évolutions positives ont été démontrées tant concernant le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'activité que concernant l'évolution du besoin en fonds de roulement. Le budget 2015 établi sur base de la poursuite du plan d'action entamé au second semestre 2014 montre la capacité du Groupe à poursuivre ses activités. Sur base de ce plan, le Conseil d'Administration a approuvé ce budget et les hypothèses qui le sous-tendent et est d'avis que la continuité de l'activité de la société est assurée, et que les règles d'évaluation comptables de la société dans le cadre de la continuité de ses activités peuvent continuer à être appliquées.

PERSPECTIVES ET MESURES PRISES PAR LE MANAGEMENT

Mesures prises au cours du second semestre 2014 au niveau du groupe dont la société est à la tête

En septembre 2014, le Conseil d'Administration a constaté que les objectifs commerciaux n'étaient pas atteints malgré des investissements importants en équipements pour les clients avec pour conséquence une pression accrue sur la situation de trésorerie du Groupe.

Le Conseil d'Administration a immédiatement décidé la résolution du contrat avec le CEO et de mettre rapidement en œuvre les priorités stratégiques et mesures suivantes dans l'attente d'une redéfinition plus approfondie de la stratégie de l'entreprise. Actuellement, la France et la Belgique restent les pays prioritaires en matière de développement de nos activités.

En date du 1er septembre 2014, le contrat entre Fountain et la société Bluepack Consulting sprl, CEO de Fountain, représentée par Monsieur Paul Baeck, a été résolu moyennant paiement d'une indemnité de rupture de contrat de 200 K€ payable en 8 tranches mensuelles égales à partir du mois d'octobre 2014 conformément à un accord transactionnel intervenu le 20 septembre 2014.

Le rôle de CEO est depuis lors assuré ad interim par Beckers Consulting sprl, Administrateur, représentée par Monsieur Eugeen Beckers. Une convention de management a été conclue avec la société Beckers Consulting en date du 17 septembre 2014.

Le Conseil d'Administration a notamment pris les décisions suivantes.

o Beckers Consulting sprl, représenté par Eugeen Beckers, assume depuis septembre 2014 la fonction de CEO.

o A la même date, la société Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien, Administrateur indépendant, a été nommée Président du Conseil d'Administration en remplacement de Beckers Consulting sprl.

La stratégie commerciale a été adaptée pour présenter une offre concentrée sur des solutions efficaces répondant mieux aux besoins de la clientèle tout en rencontrant les nécessités d'une optimisation des processus internes de l'entreprise et les impératifs d'équilibre financier du Groupe. Dans cette optique, le développement des activités de distribution automatique a été réévaluée.

Le financement des machines et équipements est depuis lors de préférence réalisé par leasing, par des accords de partenariat avec nos fournisseurs et accessoirement sur fonds propres.

Le développement de la télévente et la mise en place d'un nouveau web store afin de développer un accès aisé à nos produits via la vente on line sont accélérés. Ces 2 canaux sont soutenus par un regroupement finalisé des différentes plateformes logistiques dans le nord de la France, permettant la livraison en 24 heures de nos clients français, belges et hollandais.

Les objectifs et l'organisation des équipes commerciales ont été réalignés avec les objectifs du Groupe afin de maintenir et de redévelopper le chiffre d'affaires.

Le regroupement des activités B2B des diverses filiales françaises dans une entité unique Fountain France s.a.s. a été finalisé au 31 mars 2014. Cette restructuration améliore déjà la cohésion du Groupe et le degré d'appartenance et facilite une approche commerciale

REGLES D'EVALUATION

nationale ainsi qu'une gestion financière et administrative optimisée.

Les services généraux des activités en Belgique et en France, tels que la télévente, le centre technique de reconditionnement des machines, la logistique et la comptabilité ont été centralisés sur différents sites dans les 2 pays. Cette réorganisation a été accélérée avec pour résultat de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer l'efficacité des services internes. Cette centralisation de services communs permet aujourd'hui une optimisation de la gestion des actifs du Groupe, une meilleure rentabilité des équipements destinés à la clientèle et une réduction significative des stocks et des créances commerciales en cours.

La structure des agences régionales a été repensée afin de responsabiliser d'avantage les directeurs d'agence et de renforcer la cohésion entre les services commerciaux et opérationnels.

Les processus internes tels que prise de commande, livraison, facturation, entretien et réparation, sont en cours d'uniformisation afin d'atteindre une plus grande efficacité et meilleure fiabilité.

Le marketing, les achats, la logistique, l'informatique et le contrôle de gestion restent logés au niveau du Groupe.

Ces actions ont produit des effets significatifs immédiats sur l'activité du second semestre 2014 comme le montre l'évolution des principaux paramètres financiers consolidés ci-après :

" Le chiffre d'affaires consolidé du second semestre s'établit à 15.005 K€ pour moins de 5 mois d'activité réelle compte tenu des périodes de vacances d'été et des fêtes de fin d'année, soit 48,2 % du chiffre d'affaires annuel en légère hausse par rapport au 47,8% du second semestre 2013. L'érosion du chiffre d'affaires de 7,0% à périmètre constant sur le premier semestre 2014 a été ramenée à 3,1% sur le second semestre 2014.

" Les coûts d'exploitation consolidés récurrents du second semestre 2014 ont diminué de 1.212 K€ par rapport au second semestre 2013 à périmètre constant. Cette diminution résulte de la réduction des effectifs en cours et de la réduction des divers coûts d'exploitation.

" L'optimisation des stocks a permis de les réduire de 748 K€ ou 25% par rapport au 30 juin 2014.

" Le plan d'accélération du recouvrement des créances a permis de les réduire de 692 K€ ou 16% par rapport au 30 juin 2014.

" Ces évolutions ont permis à Fountain de réduire les dettes commerciales de 1.274 K€ ou 24% par rapport au 31 décembre 2013.

" Globalement, le besoin en fonds de roulement a été réduit au second semestre de 692 K€ après une augmentation de 1.102 K€ au premier semestre 2014.

" Il en résulte un cash-flow d'exploitation après variation du besoin en fonds de roulement de 1.059 K€ à comparer avec un cash drain de 1.365 K€ au 1er semestre 2014.

" Enfin, Fountain respecte ses engagements en matière de remboursement de ses financements bancaires et autres et a reçu de ses banquiers un waiver sur le respect des covenants liés à ces financements.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées en 2014 et détaillées ci-avant devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement une dynamique de consolidation de sa clientèle et de son chiffre d'affaires, de revenir à un équilibre financier et de respecter ses engagements vis-à-vis de ses bailleurs de fonds. Ceci a été validé par les nouvelles prévisions de trésorerie établies jusque fin décembre 2015 sur base des hypothèses suivantes confirmées par le Conseil d'Administration en sa séance des 12 et 13 mars 2015 et à l'appui desquelles les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été établis dans une optique de continuité des activités.

a. Une prévision de croissance du chiffre d'affaires de 3,5% par rapport à 2014.

b. Une légère hausse de 0,4% du taux historique de marge brute de la société.

c. L'impact en 2015 des réductions de personnel initiées en 2014 et de celles complémentaires prévues en 2015.

d. La poursuite de la réduction des dépenses d'exploitation en 2015.

e. Une réduction du besoin en fonds de roulement et principalement des stocks et créances clients.

f. Un financement des machines placées en clientèle soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.

g. Le respect de tous les accords de remboursement des financements obtenus.

Ces prévisions, dont quelques premiers éléments se confirment début 2015, n'échappent pas aux risques divers qui seront exposés dans le rapport de gestion.

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

N/A

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill ~~(est)~~ (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

REGLES D'EVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
Frais d'établissement	L	NR	33,30 - 33,30	33,30 - 33,30
2. Immobilisations incorporelles				
Immo Incorporelles	L	NR	10,00 - 33,30	10,00 - 33,30
3. Bâtiments*				
Construction*	L	NR	6,67 - 6,67	6,67 - 6,67
4. Installations, machines et outillage*				
Installations machine Outillages*	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
5. Matériel roulant*				
*	L		25,00 - 25,00	25,00 - 25,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Matériel de bureau*	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles				
Autres immobilisation corporelle	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

N/A

2. En cours de fabrication - produits finis:

N/A

3. Marchandises:

Prix moyen pondéré (valeur du marché si inférieur)

Compte tenu du fait que la société Fountain ne fabrique plus de machines à boissons et compte tenu du traitement limité au reconditionnement de certains des produits, tous les articles sont dorénavant considérés comme étant des marchandises et reclassés dans cette rubrique.

4. Immeubles destinés à la vente:

N/A

REGLES D'EVALUATION

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Taux de clôture au 31/12/2014

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Ecart de conversion négatifs par devise : charges financières

Ecart de conversion positifs par devise : produits à reporter

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

RAPPORT DE GESTION



Rapport de Gestion
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2015
(Comptes Statutaires)

**Mesdames,
Messieurs,**

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion statutaire pour l'exercice social 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2014 qui traduisent, après répartition proposée du résultat, un total bilantaire de 25,226 K€ et une perte nette après impôts de 11,196 K€. Nous soumettons de même à votre approbation notre proposition d'affectation du résultat et nous vous demandons décharge de notre mandat pour l'exercice ciôturé.

RAPPORT DE GESTION



TABLE DES MATIÈRES

1.	Données financières de l'exercice	3
2.	Commentaires	4
3.	Recherche et Développement	5
4.	Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	5
5.	Indications relatives à l'existence de succursales	6
6.	Exposition de la société aux risques et politique de gestion des risques	6
7.	Règles d'évaluation	12
8.	Conflits d'intérêts	16
9.	Affectation du Résultat	16
10.	Justification de l'application des règles comptables de continuité	18
11.	Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et perspectives pour l'exercice en cours	19
12.	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	19
a.	Code de Gouvernance d'Entreprise	21
b.	Structure de l'actionariat	22
c.	Organes d'administrations et comités	23
d.	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	32
13.	Rapport de rémunération	33
14.	Mandats d'administrateurs et commissaires	37

RAPPORT DE GESTION



1. Données financières de l'exercice

Schématiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit :

a. Structure du bilan (après affectation).

3. BILAN STATUTAIRE APRES REPARTITION		
(en milliers EUR)		
	2014	2013
ACTIFS IMMOBILISÉS	20.282	20.024
I. Frais d'établissement	0	0
II. Immobilisations incorporelles	483	477
III. Immobilisations corporelles	850	869
IV. Immobilisations financières	18.950	17.478
ACTIFS CIRCULANTS	2.698	2.698
V. Créances à plus d'un an	0	0
VI. Stocks, Comptes en cours d'exécution	1.098	1.437
VII. Créances à un an ou plus	2.080	5.182
VIII. Placements de trésorerie	0	0
IX. Valeurs disponibles	375	77
X. Comptes de régularisation	83	124
TOTAL DE L'ACTIF	22.980	22.722
Capitaux propres		
(en milliers EUR)		
	2014	2013
CAPITAUX PROPRES	8.410	10.028
I. Capital social	15.284	15.156
II. Primes d'émission	0	107
III. Plus-ou-moins de réévaluation		
IV. Réserves	5.483	5.483
V. Résultats reportés	13.186	13.440
VI. Subsidés en capitaux		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS	40	38
VII.A. Provisions pour risques et charges	40	38
VII.B. Impôts différés	0	0
DETTES	14.449	12.661
VIII. Dettes à plus d'un an	5.686	5.375
IX. Dettes à un an ou plus	8.760	15.188
X. Comptes de régularisation	23	28
TOTAL DU PASSIF	22.980	22.722

RAPPORT DE GESTION



b. Compte de résultats

3. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE		2014	2013
(en milliers EUR) après affectation			
3. VENTES ET PRELEVEMENTS		14.388	14.488
A. Chiffre d'affaires		13.287	13.838
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation en +, réduction -)			
C. Production immobilisée		1	
D. Autres produits d'exploitation		880	646
31. COLÈGES VENTES ET PRELEVEMENTS		-18.328	-18.387
A. Approvisionnements et marchandises		-8.283	-8.282
B. Services et biens divers		-4.210	-4.374
C. Amortissements, charges sociales et pare-oux		3.023	2.983
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations +, reprises -)		417	538
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et avances (dotations +, reprises -)		81	45
F. Fournitures pour équipes et charges (dotations +, reprises -)		3	13
G. Autres charges d'exploitation		195	83
32. BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		-440	-901
IV. Produits Financiers		621	482
V. Charges Financières		-720	-438
VI. BÉNÉFICE COURANT (PERTE COURANTE)		-1.539	-738
VII. Produits Exceptionnels			
VIII. Charges Exceptionnelles		-18.985	-11.678
IX. BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS		-19.388	-19.434
X. Impôts/produits sur impôts différés et impôts différés liés au résultat		1	3
XI. BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		-19.387	-19.431
XII. Prélèvements et transferts aux réserves immuables			
XIII. BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		-19.386	-19.431
A. Dotation à la réserve légale		0	0
B. Dotation aux autres réserves			
C. Dividendes			
D. Report à nouveau		19.386	19.431

2. Commentaires

a. Capital social

Au 31 décembre 2013, le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain s.a. était de 1.660.360, inchangé par rapport à 2012.

Lors de l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles constatée devant notaire le 26 mai 2014, 2.490.540 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été émises pour un montant de 4.981.080 euros, portant ainsi le capital de la société à 28.536.852,98 euros représenté par 4.150.900 actions sans valeur nominale entièrement libérées et bénéficiant des mêmes droits. Les nouvelles actions ont été admises à la négociation sur Euronext Bruxelles.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2014 a décidé à l'unanimité des voix présentes ou représentées d'absorber à concurrence de 13.439.901,98 EUR les pertes reportées reflétées dans les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013, via une réduction, sans annulation des actions, (i) de la « prime d'émission » et (ii) du « capital », comme suit :

	Avant absorption	Après absorption
Capital	28.536.852,98 EUR	15.203.998,46 EUR
Prime d'émission	107.047,46 EUR	0 EUR
Pertes reportées	-13.439.901,98 EUR	0 EUR

en telle sorte qu'à ce jour, le capital social s'élève à quinze millions deux cent trois mille neuf cent nonante huit euros et quarante-six cents (15.203.998,46 EUR) représenté par quatre millions cent cinquante mille neuf cents (4.150.900) actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres statutaires s'élèvent à 9.410,4 K€.

RAPPORT DE GESTION

**b. Dettes financières**

Au 31 décembre 2014, les dettes financières se montent à 7.608 K€ (7.876 K€ au 31 décembre 2013, dont 1.100 K€ de dettes envers actionnaire)

c. Compte de résultats.

Les ventes et prestations 2014 s'élèvent à 14,2 M€ contre 14,5 M€ pour l'exercice 2013, soit une diminution de 2,1 %.

Le résultat d'exploitation se clôture à -0,9 M€, en baisse de 34,2% par rapport à l'exercice précédent, soit -6,6 % des ventes et prestations, à comparer avec -4,8% pour l'exercice précédent. Cette diminution est la conséquence notamment de la baisse de chiffre d'affaires indiquée ci-avant, de ristournes de fin d'années accordées aux distributeurs, de la finalisation de la réorganisation interne de la société, dont la résolution du contrat du Chief Executive Officer Bluepack Consulting sprl, et d'honoraires de conseillers et avocats encourus dans le cadre de la renégociation des crédits bancaires et de l'augmentation de capital finalisée en mai 2014.

Les résultats financiers sont arrêtés à -109 K€ en diminution par rapport à 2013 (-38 K€).

La charge d'impôt s'établit à 1K€ contre 3 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles comprennent une dotation aux réductions de valeur sur titres de participations à concurrence de 10.145 K€ (11.679 K€ en 2013) sur base du test de valorisation des actifs de la société réalisé conformément aux règles d'évaluation arrêtées par cette dernière (cf. infra). La valeur des participations et des créances sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues, ou de leurs filiales, ont été testées par comparaison avec la valeur actualisée des cash-flows libres attendus sur 5 ans des participations augmentées d'une valeur terminale de cession au terme des 5 années. Cette valeur terminale de cession étant définie comme une fraction du chiffre d'affaires.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2014 à -11.196 K€ contre -12.421 K€ en 2013. Ce montant résulte, pour l'essentiel, de la dotation aux réductions de valeur sur participations qui a été comptabilisée, cette dernière étant sans incidence sur le résultat imposable de la société.

3. Recherche et Développement

Aucun frais de développement acquis de tiers n'a été enregistré à l'actif du bilan 2014 (frais de développement de nouveaux produits et machines).

4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale extraordinaire à tenir le 26 mai 2015 d'approuver les propositions suivantes :

1. absorber les pertes reportées à concurrence de leur totalité, soit 11.196.432,87 EUR, tels que reflétées dans les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014, via une réduction, sans annulation des actions, (i) des « réserves disponibles » pour leur totalité de 3.790.584,29 EUR, (ii) de la « réserve légale » pour 201.850,12 EUR et (iii) du « capital » pour 7.203.998,46 EUR, comme suit :

RAPPORT DE GESTION



	<i>Avant absorption des pertes</i>	<i>Après absorption des pertes</i>
Capital	15.203.998,46 EUR	8.000.000,00 EUR
Réserve légale	1.612.250,90 EUR	1.410.400,78 EUR
Réserves disponibles	3.790.584,29 EUR	0,00 EUR
Pertes reportées	-11.196.432,87 EUR	0,00 EUR
Total	9.410.400,78 EUR	9.410.400,78 EUR

2. sous réserve de l'approbation de la proposition de décision (a) ci-dessus, modifier l'article 5 des statuts en remplaçant le premier paragraphe de celui-ci par le texte suivant : « Le capital social s'élève à huit millions d'euros (8.000.000 EUR). Il est représenté par quatre millions cent cinquante mille neuf cents (4.150.900) actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital. »

5. Indications relatives à l'existence de succursales

La société n'a pas de succursale.

6. Exposition de la société aux risques et politique de gestion des risques

a. Evaluation des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques et de détermination des mesures permettant de réduire ces risques et d'évaluation des risques résiduels. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements des mesures de réductions des risques. Cette analyse de risque a été examinée par le Comité d'Audit au second semestre 2013 et en date du 16 janvier 2015.

b. Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Obsolescence du concept de cartouche

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) date de plus de 40 ans et est aujourd'hui démodé. Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 37 % de son business.

Ce produit est en baisse constante et est le vecteur principal de l'attrition de ses petits clients, raison principale de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années dans cette gamme (- 12% en 2014, -24 % en 2013 et -14 % en 2012).

RAPPORT DE GESTION



Par ailleurs de nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans avec une durée moyenne de 42 mois. Il n'est cependant pas toujours possible d'obtenir un tel engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 45 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation du développement du chiffre d'affaires tel que prévu. Le budget 2015 prévoit, outre le développement du chiffre d'affaires par la redynamisation des équipes commerciales existantes, la réduction de l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante. Cette attrition a été historiquement importante même si les évolutions récentes montrent une nette amélioration (-3,1% au second semestre 2014, -7% au premier semestre 2014 et -9,4 % en 2013). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an). La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

La réalisation de l'objectif d'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue, notamment en termes d'Ebitda, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus. A défaut, ces financements pourraient être remis en cause par les bailleurs de fonds. A fin mars 2015, le chiffre de la facturation présente un retard de quelque 2,3% par rapport au budget mais un dépassement de 0,7% vis-à-vis de l'année dernière à périmètre constant. Le retard par rapport au budget résulte d'un décalage dans la redynamisation en cours des équipes commerciales sur les nouvelles formules commerciales proposées. Le niveau d'attrition des clients de moins de 600 Euros de chiffre d'affaires annuel reste important, provoquant une baisse de l'activité des produits en cartouches.

RAPPORT DE GESTION

**c. Risque de trésorerie**

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilantaire et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 42 % du total bilantaire à fin 2014 contre 31 % du total bilantaire à fin 2013 et à 8,0 fois le Rebitda (cf. définition ci-après) à fin 2013 contre 6,7 fois le Rebitda à fin 2013. Le ratio de l'endettement net sur Rebitda s'est détérioré par rapport aux exercices précédents principalement à la suite de la diminution du Rebitda au premier semestre 2014 (457 K€ - le Rebitda du second semestre 2014 étant en nette amélioration à 842 K€), elle-même consécutive principalement à l'érosion constatée du chiffre d'affaires, et ce malgré une baisse de la dette financière nette consolidée de 15 % en 2014 par rapport à 2013.

Les difficultés rencontrées en 2013 dans le cadre de la renégociation des crédits bancaires ont démontré le risque d'insuffisance de trésorerie consécutif à une réduction du crédit bancaire ou à son non renouvellement sur la base d'éléments propres à Fountain mais aussi compte tenu de l'évolution de la propension des banques à octroyer des crédits aux entreprises.

Au second semestre 2013, les négociations entre les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis, CBC Banque et KBC Commercial Finance et Fountain ont abouti à la signature d'accords sous la forme de « Term Sheets » reprenant les principaux éléments convenus par la Société et ses principaux banquiers. Les documents de financement finaux entre Fountain et ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont été signés le 19 mars 2014.

En vertu de ces documents de financement, les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont accordé au Groupe Fountain des financements pour 7,7 millions d'euros pour une durée de cinq ans, en sus des accords de factoring (cf. infra) conclus par la Société. Ces financements sont destinés à la consolidation par Fountain de ses engagements financiers antérieurs envers ces banques et sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements du 31 mars 2014 au 30 juin 2019. Ces financements ont été octroyés moyennant l'augmentation des fonds propres ou quasi fonds propres pour un montant de minimum trois millions d'euros pour le 31 mai 2014, l'absence de distribution de dividendes jusqu'au 30 juin 2016 et la finalisation de la mise en place des accords de factoring. À ces engagements s'ajoute l'obligation pour Fountain de respecter un ratio maximum de dettes financières nettes sur Ebitda et un ratio minimum de résultat d'exploitation sur frais financiers, définis semestriellement compte tenu de la saisonnalité des activités et de l'évolution dans le temps des paramètres, conformes à ceux de son plan financier avec une marge de manœuvre de 15 %. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 3,25 % en 2014 et 2015 et 2,50 % de 2016 à 2018.

RAPPORT DE GESTION



L'augmentation de capital à laquelle la Société s'était engagée a été réalisée pour un montant de 4.981.000 € en date du 26 mai 2014.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR jusque mi 2019 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques. La documentation de financement y relative a été signée le 19 mars 2014 et les fonds ont été libérés le 31 mars 2014.

Dans le cadre des nouveaux contrats de financements bancaires, le Groupe Fountain s'est contractuellement engagé à respecter certains ratios et autres limites qui sont détaillées en note 23 aux comptes consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants :

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30	31	30	31	30	31	30	31	30	
	juin	déc	juin	déc	juin	déc	juin	déc	juin	31 déc

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus										
	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)

Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus										
	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	19,2	19,3	20,8

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque pourraient être dénoncés ou devraient être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Compte tenu des difficultés de renégociation des financements du groupe constatées en 2013, il existerait un risque très significatif de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires. Au 30 juin et au 31 décembre 2014, ces 2 covenants bancaires n'ont d'ailleurs pas été respectés par la société. Néanmoins, sur base des prévisions d'évolution de l'activité et de la trésorerie, les banques concernées ont accepté de lever ces obligations de ratios à ces deux dates.

RAPPORT DE GESTION



En juin 2013, le groupe a signé des accords d'affacturage ou factoring de ses créances commerciales en vue de dégager des financements. Les financements obtenus via ces accords sont présentés au bilan au titre de dettes courantes portant intérêt, i.e. dettes financières. La mise en œuvre des contrats de factoring rencontre certaines difficultés liées à l'inertie de la clientèle, particulièrement en France, à transférer ses paiements de factures directement au factor et à certaines questions juridiques des outils de domiciliation et prélèvements nationaux et SEPA dans le cadre d'un contrat de factoring. En conséquence, le taux de dilution des paiements des clients est, pour certaines entités, supérieur au maximum de 5 % autorisé par les contrats de factoring. Dans ces circonstances, le factor pourrait mettre fin aux contrats concernés avec un préavis de six mois pour permettre au Groupe Fountain de trouver une alternative à ces financements. À ce titre, il apparaît que d'autres sociétés de factoring pourraient prendre le relais de ces financements. Néanmoins, il convient de noter que KBC Commercial Finance et Fountain travaille ensemble à la réduction de la dilution des paiements clients et à l'optimisation du fonctionnement des contrats de factoring.

d. Risque relatif aux litiges

La société n'a pas de litige en cours. Les litiges en cours de ses filiales sont repris en note 26.d des comptes consolidés.

e. Risque de taux d'intérêts

Ces financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Les niveaux de marge bancaire sur les financements ont été fixés comme indiqué ci-avant compte tenu de la situation financière de Fountain en 2013. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 31/12/2014 s'élève à 9.059 K€ (7.522 K€ au 31/12/2013)

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, le Groupe Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 3.646.884,21 K€ au 31 décembre 2014. Ce contrat arrivera à échéance en 28 juin 2019. Au 31 décembre 2014, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 5.412 K€ (5.855 K€ au 31 décembre 2013).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 54,1 K€. Or, en application des conventions bancaires signées dans le cadre de la consolidation des financements bancaires, Fountain s'est engagée à respecter un ratio Ebit sur coût de la dette financière (cf. supra). Le non-respect de cet engagement serait constitutif d'une rupture des financements bancaires. Ce risque sera réduit par la couverture à terme des taux d'intérêts sur les dettes financières.

f. Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

RAPPORT DE GESTION

**g. Risque alimentaire**

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

h. Risque de fluctuation des prix d'achat

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2014, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

i. Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel avec les filiales et sous-filiales du Groupe et dans une moindre mesure avec des distributeurs indépendants néerlandais, belge, et d'autres pays européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. En cas de risque, les livraisons ne sont faites que contre paiement préalable.

j. Risque Informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

RAPPORT DE GESTION



La seule société dont les données ne sont pas gérées par le système informatique central de Fountain est Fountain Danmark A/S, dont le système est hébergé et sauvegardé chez un hébergeur indépendant.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

7. Règles d'évaluation

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart est temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles (hors Immeuble) et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et, depuis 2013, les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur de capitalisation des actions de la société sur base du cours de bourse à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, ces 2 dernières données étant communiquées par une institution financière spécialisée indépendante. Compte tenu de la situation financière de la société en fin 2013 et des difficultés rencontrées pour finaliser des accords de financements lui permettant d'assurer la pérennité et le développement de ses activités, un facteur de risque propre au Groupe a été incorporé dans le coût du capital.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash flow futurs

Les free cash flow futurs sont issus du budget 2015 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

RAPPORT DE GESTION

**Taux de croissance :****Chiffre d'affaires**

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires du groupe hors acquisition a été le suivant :

- 2014 : -4,1%
- 2013 : -8,4 %
- 2012 : -6,9%
- 2011 : -3,8%
- 2010 : -3,1%

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin décembre 2014. Une progression constante du chiffre d'affaires de 2 % sur les années 2016 à 2019 a été appliquée. Cette progression de chiffre d'affaires est justifiée par :

- un changement du business model : les équipements futurs ne seront plus financés sur fonds propres et donnés en location mais vendus.
- une augmentation des prix de vente appliquée dès début 2015.

L'évolution du chiffre d'affaires intervient sur les 3 UGT's.

Ainsi, les taux de croissance annuels de chiffre d'affaires sont les suivants :

- 2015 : + 3,5 %
- 2016 : + 2,0 %
- 2017 : + 2,0 %
- 2018 : + 2,0 %
- 2019 : + 2,0 %

Une légère hausse de 0,4% du taux historique de marge brute de la société a été pris en considération suite à l'augmentation de prix appliquée au 1^{er} trimestre 2015.

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Les coûts, en diminution sur 2015 et 2016 suite aux mesures prises en 2014, restent stables sur les 3 années suivantes.

- 2015 : -2,8 %
- 2016 : -1,4 %
- 2017 : + 0,0 %
- 2018 : + 0,0 %
- 2019 : + 0,0 %

Valeur de sortie

La valeur de sortie des activités au terme de 5 ans a été fixée à 6 mois de chiffre d'affaires pour les services d'OCS et à 12 mois de chiffres d'affaires pour les services de Distribution Automatique. Ces multiples constituent des références sur le marché dans leur type d'activité. Le parc machine est réputé cédé, au moment de la sortie, à sa valeur comptable nette.

RAPPORT DE GESTION

**Besoin en Fonds de Roulement**

Pour l'année 2015, une réduction raisonnable du besoin en fonds de roulement a été prévue compte tenu des actions en cours de réduction des stocks et des créances. Le besoin en fond de roulement des années 2016 à 2019 résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

- Le taux d'actualisation des free cash flow avant impôts est un taux avant impôts. Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital), i.e. d'un taux considéré comme après impôts, corrigé de l'impact fiscal pour obtenir un taux d'actualisation avant impôts. Le taux d'impôts appliqué pour la correction est un taux fixe de 34%.
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé comme taux d'actualisation a été fixé à 6,93 % (7,72 % en 2013) sur base, en application des règles d'évaluation, d'un cours de bourse de l'action au 31 décembre 2014 de 1,85 €, d'un taux sans risque de 1,61 %, d'une prime de risque belge nette de 7,98 % et d'un coefficient Beta de 1,5, des dettes financières au 31 décembre 2014 et du coût estimé de ces dettes résultant des conventions les régissant et des IRS qui les couvrent.
- Les variations du cours du titre non nécessairement liées à l'évolution du BEL20 mais très certainement davantage aux difficultés opérationnelles rencontrées depuis 2012 ont conduit à une révision provisoire du Beta à 1,8 en 2013. L'évolution positive des paramètres financiers du 2^{ème} semestre ont conduit le Conseil d'Administration à réduire le Beta à 1,5 en décembre 2014. Le coût du capital retenu passe de 16,04 % au 31 décembre 2013 à 13,58 % au 31 décembre 2014 reflétant ainsi l'amélioration de la situation financière du groupe.
- Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du CF en n+5 prend le facteur temporel 4.5
 - l'actualisation du CA en n+5 avec le facteur temporel 5.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

RAPPORT DE GESTION



	-60%	-30%	-10%	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
-4.1%	-2.232	-0.441	-0.088	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730
-4.1%	-1.182	-0.334	-0.088	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730
-4.1%	-0.473	-0.088	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903
-4.1%	-0.088	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076
-4.1%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
0%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
10%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
20%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
30%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
40%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
50%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249
60%	-0.010	0.173	0.346	0.519	0.692	0.865	1.038	1.211	1.384	1.557	1.730	1.903	2.076	2.249

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

-30 0%	0
-25 0%	0
-20 0%	0
-15 0%	0
-10 0%	0
-5 0%	0
0	0
5 0%	-4.45
10 0%	-2.990
15 0%	-5.034
20 0%	-6.695
25 0%	-8.060
30 0%	-9.192

Les trade marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été prise en charges, ni comptabilisés à l'actif du bilan.

Au 30 juin 2014, compte tenu de l'évolution de l'activité au 1^{er} semestre 2014, le Conseil d'Administration a été amené à prendre en compte une dotation aux réductions de valeur de 10.145 K€ sur ses participations pour refléter la perte de valeur durable constatée à cette date. Au 31 décembre 2014, sur base du budget 2015 et de sa projection sur 5 ans établis à la lumière des premiers impacts positifs des mesures mises en œuvre au second semestre 2014, l'application stricte et prudente de ce test de valorisation a conduit le Conseil d'Administration à ne pas prendre de dotation supplémentaire aux réductions de valeur sur ses participations. (Voir à ce sujet la description des risques de la société au point 6 supra du présent rapport et plus particulièrement le point 6.C.)

RAPPORT DE GESTION



8. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil a eu à connaître des résolutions mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés (CS). Ces résolutions sont les suivantes.

1. Décision du Conseil d'Administration des 16 janvier 2014 – Art 524 CS

Prêt temporaire de 1.000.000 € de QuaeroQ cvba à Fountain s.a.

Le Conseil a été saisi d'une proposition de QuaeroQ cvba d'effectuer un prêt temporaire complémentaire de 1.000.000 € à Fountain s.a. pour subvenir aux besoins de trésorerie dans l'attente de la réalisation de l'augmentation de capital qui sera proposée aux actionnaires. Ce prêt est proposé pour une période courant fin janvier au plus tard jusqu'à libération du de l'augmentation de capital projetée, sans garantie, et portant un taux d'intérêt d'Euribor 3 mois + marge de 3,25 % identique au taux convenu avec les banques dans le cadre de l'accord global (Term Sheet) du 6 décembre 2013 de consolidation des financements bancaires avec ING Belgium, BNP Paribas Fortis et CBC Banque. Le Conseil a décidé d'appliquer la procédure visée à l'article 524 du Code des sociétés à cette proposition de QuaeroQ cvba.

En conséquence, le Comité ad hoc désigné en séance du Conseil et composé de OLIEF sprl, représentée par son représentant permanent Madame Anne-Sophie Pijcke, Vander Putten SCS, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe Vander Putten et Hove s.a., représentée par son représentant permanent Monsieur Christian van Besien, tous trois administrateurs indépendants, s'est retiré pour délibérer séparément de cette proposition et les conditions de ce prêt.

A la suite de cette délibération, par la voix d'Anne Sophie Pijcke, le Comité communique son Avis conformément à l'article 524 du Code des sociétés. Compte tenu du fait que le prêt proposé est à des conditions de taux plus favorables pour la société que celles convenues en date du 29 août 2013 et identiques à celles convenues en date du 20 et 29 décembre 2013, le Comité ad hoc considère qu'il peut s'appuyer sur l'avis de l'expert indépendant à la base de la décision d'octroi des prêts dont question en date du 29 août 2013. Sur cette base et compte tenu du fait que, par ailleurs, le prêt est proposé à des conditions de taux identiques à celle des contrats bancaires bien que sans octroi de garantie par Fountain, le Comité ad hoc considère que le projet de prêt temporaire par QuaeroQ cvba à Fountain s.a. dont copie en annexe au présent procès-verbal, est dans l'intérêt social de la société et n'est pas de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs, à la lumière de la politique menée par la Société.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de prêt temporaire de QuaeroQ cvba à Fountain s.a..»

RAPPORT DE GESTION



2. Décision du Conseil d'Administration du 24 février 2014 – Art 524 CS

Prêt temporaire de 400.000 € de QueraQ cvba à Fountain s.a.

Le Conseil a été saisi d'une proposition de QueraQ cvba d'effectuer un prêt temporaire complémentaire de 400.000 € à Fountain s.a. pour subvenir aux besoins de trésorerie dans l'attente de la réalisation de l'augmentation de capital qui sera proposée aux actionnaires. Ce prêt est proposé pour une période courant fin février au plus tard jusqu'à libération de l'augmentation de capital projetée, sans garantie, et portant un taux d'intérêt d'Euribor 3 mois + marge de 3,25 % identique au taux convenu avec les banques dans le cadre de l'accord global (Term Sheet) du 6 décembre 2013 de consolidation des financements bancaires avec ING Belgium, BNP Paribas Fortis et CBC Banque. Le Conseil a décidé d'appliquer la procédure visée à l'article 524 du Code des sociétés à cette proposition de QueraQ cvba.

En conséquence, le Comité ad hoc désigné en séance du Conseil et composé de Q12EF sprl, représentée par son représentant permanent Madame Anne-Sophie Pijcke, Vander Putten SCS, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe Vander Putten et Hava s.a., représentée par son représentant permanent Monsieur Christian van Besien, tous trois administrateurs indépendants, s'est retiré pour délibérer séparément de cette proposition et les conditions de ce prêt.

A la suite de cette délibération, par la voix d'Anne Sophie Pijcke, le Comité communique son Avis conformément à l'article 524 du Code des sociétés. Compte tenu du fait que le prêt proposé est à des conditions de taux plus favorables pour la société que celles convenues en date du 29 août 2013 et identiques à celles convenues en date du 20 et 23 décembre 2013 et du 16 janvier 2014, le Comité ad hoc considère qu'il peut s'appuyer sur l'avis de l'expert indépendant à la base de la décision d'octroi des prêts dont question en date du 29 août 2013. Sur cette base et compte tenu du fait que, par ailleurs, le prêt est proposé à des conditions de taux identiques à celle des contrats bancaires bien que sans octroi de garantie par Fountain, le Comité ad hoc considère que le projet de prêt temporaire par QueraQ cvba à Fountain s.a. dont copie en annexe au présent procès-verbal, est dans l'intérêt social de la société et n'est pas de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs, à la lumière de la politique menée par la Société.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de prêt temporaire de QueraQ cvba à Fountain s.a.»

3. Décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 2014 – Art. 523 CS

Nomination de Beckers Consulting sprl comme CEO de Fountain s.a. avec effet au 17 septembre 2014

« Suite à la résolution du contrat de CEO de la société Bluepack Consulting, représentée par Monsieur Paul Boeck, avec effet au 1^{er} septembre 2014, le Conseil d'Administration propose que la société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugene Beckers, administrateur et président du conseil d'administration, démissionne de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et soit nommé CEO (Chief Executive Officer) de la société et que cette responsabilité lui soit confiée dans le cadre d'un contrat de management dont un projet a été soumis au Conseil d'Administration et est annexé au procès-verbal de la réunion. La société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugene Beckers, déclare que, concernant

RAPPORT DE GESTION



cette nomination, elle a un intérêt patrimonial opposé à celui de la société Fountain s.a. au sens de l'article 523 du Code des sociétés.

La société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugen Beckers ont informé le Commissaire de cet intérêt opposé.

La société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugen Beckers quitte la réunion.

Après délibération, considérant l'urgence nécessitée de nommer un nouveau CEO pour la société et les conditions de marchés auxquelles le contrat relatif à cette mission est proposé, le Conseil approuve le projet de contrat de management de la société Beckers Consulting sprl.

Monsieur Beckers réintègre la réunion.»

Comme indiqué dans le rapport de rémunérations, la convention de management entre Fountain s.a. et Beckers Consulting sprl prévoit que les rémunérations de CEO de Beckers Consulting sprl sont fixées à

- Un fixe de 5.000 € par mois pour 4 jours de prestations
- 1.400 € par jour supplémentaire dont
 - 860 € par jour payable au mois de la prestation
 - 540 € par jour payable après la publication des résultats du premier semestre 2015

et ne prévoit pas d'indemnité de rupture en fin de contrat.

Le Conseil n'a pas eu à connaître d'autre résolution mettant en cause les dispositions des articles 523 et 524 et 524 ter du Code des Sociétés.

9. Affectation du Résultat

Au terme de l'exercice, la perte statutaire de la société s'élève à -11.196.433 €. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 0 après incorporation des pertes reportées de 13.439.902 Euros au 31 décembre 2013 au capital par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2014, le bénéfice à affecter au 31 décembre 2014 s'élève à -11.196.433 Euros.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

Dividende :	0,00 EUR
Dotations à la réserve légale:	0,00 EUR
Report à nouveau:	-11.196.433 EUR

10. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que la société présente deux années consécutives un résultat en perte, et une perte reportée au bilan. En conséquence, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, il doit justifier l'application des règles comptables de continuité pour l'établissement des comptes annuels de la société.

Le Conseil d'Administration rappelle ci-dessous qu'il a approuvé les hypothèses et paramètres du budget 2015 des activités du Groupe. Ce budget résulte de la poursuite des premiers résultats du plan d'action mis en œuvre au second semestre 2014 en vue de restaurer la rentabilité et la solvabilité du Groupe. En effet, l'année 2014 a été un exercice en deux teintes : un premier

RAPPORT DE GESTION



semestre avec une dégradation de la situation financière de la société et de son groupe et un second semestre 2014 durant lequel un des évolutions positives ont été démontrées tant concernant le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'activité que concernant l'évolution du besoin en fonds de roulement. Le budget 2015 établi sur base de la poursuite du plan d'action entamé au second semestre 2014 montre la capacité du Groupe à poursuivre ses activités. Sur base de ce plan, le Conseil d'Administration a approuvé ce budget et les hypothèses qui le sous-tendent et est d'avis que la continuité de l'activité de la société est assurée, et que les règles d'évaluation comptables de la société dans le cadre de la continuité de ses activités peuvent continuer à être appliquées.

11. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et perspectives pour l'exercice en cours

Mesures prises au cours du second semestre 2014 au niveau du groupe dont la société est à la tête

En septembre 2014, le Conseil d'Administration a constaté que les objectifs commerciaux n'étaient pas atteints malgré des investissements importants en équipements pour les clients avec pour conséquence une pression accrue sur la situation de trésorerie du Groupe.

Le Conseil d'Administration a immédiatement décidé la résiliation du contrat avec le CEO et de mettre rapidement en œuvre les priorités stratégiques et mesures suivantes dans l'attente d'une redéfinition plus approfondie de la stratégie de l'entreprise. Actuellement, la France et la Belgique restent les pays prioritaires en matière de développement de nos activités.

En date du 1^{er} septembre 2014, le contrat entre Fountain et la société Bluepack Consulting sprl, CEO de Fountain, représentée par Monsieur Paul Baeck, a été résolu moyennant paiement d'une indemnité de rupture de contrat de 200 K€ payable en 8 tranches mensuelles égales à partir du mois d'octobre 2014 conformément à un accord transactionnel intervenu le 20 septembre 2014.

Le rôle de CEO est depuis lors assuré ad interim par Beckers Consulting sprl, Administrateur, représentée par Monsieur Eugene Beckers. Une convention de management a été conclue avec la société Beckers Consulting en date du 17 septembre 2014.

Le Conseil d'Administration a notamment pris les décisions suivantes.

- Beckers Consulting sprl, représenté par Eugene Beckers, assume depuis septembre 2014 la fonction de CEO.
- A la même date, la société Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien, Administrateur indépendant, a été nommée Président du Conseil d'Administration en remplacement de Beckers Consulting sprl.

La stratégie commerciale a été adaptée pour présenter une offre concentrée sur des solutions efficaces répondant mieux aux besoins de la clientèle tout en rencontrant les nécessités d'une optimisation des processus internes de l'entreprise et les impératifs d'équilibre financier du Groupe. Dans cette optique, le développement des activités de distribution automatique a été réévaluée.

Le financement des machines et équipements est depuis lors de préférence réalisé par leasing, par des accords de partenariat avec nos fournisseurs et accessoirement sur fonds propres.

RAPPORT DE GESTION



Le développement de la télévente et la mise en place d'un nouveau web store afin de développer un accès aisé à nos produits via la vente on line sont accélérés. Ces 2 canaux sont soutenus par un regroupement finalisé des différentes plateformes logistiques dans le nord de la France, permettant la livraison en 24 heures de nos clients français, belges et hollandais.

Les objectifs et l'organisation des équipes commerciales ont été réalignés avec les objectifs du Groupe afin de maintenir et de redévelopper le chiffre d'affaires.

Le regroupement des activités B2B des diverses filiales françaises dans une entité unique Fountain France s.a.s. a été finalisé au 31 mars 2014. Cette restructuration améliore déjà la cohésion du Groupe et le degré d'appartenance et facilite une approche commerciale nationale ainsi qu'une gestion financière et administrative optimisée.

Les services généraux des activités en Belgique et en France, tels que la télévente, le centre technique de reconditionnement des machines, la logistique et la comptabilité ont été centralisés sur différents sites dans les 2 pays. Cette réorganisation a été accélérée avec pour résultat de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer l'efficacité des services internes. Cette centralisation de services communs permet aujourd'hui une optimisation de la gestion des actifs du Groupe, une meilleure rentabilité des équipements destinés à la clientèle et une réduction significative des stocks et des créances commerciales en cours.

La structure des agences régionales a été repensée afin de responsabiliser d'avantage les directeurs d'agence et de renforcer la cohésion entre les services commerciaux et opérationnels.

Les processus internes tels que prise de commande, livraison, facturation, entretien et réparation, sont en cours d'uniformisation afin d'atteindre une plus grande efficacité et meilleure fiabilité.

Le marketing, les achats, la logistique, l'informatique et le contrôle de gestion restent logés au niveau du Groupe.

Ces actions ont produit des effets significatifs immédiats sur l'activité du second semestre 2014 comme le montre l'évolution des principaux paramètres financiers consolidés ci-après :

- Le chiffre d'affaires consolidé du second semestre s'établit à 15.005 K€ pour moins de 5 mois d'activité réelle compte tenu des périodes de vacances d'été et des fêtes de fin d'année, soit 48,2 % du chiffre d'affaires annuel en légère hausse par rapport au 47,8% du second semestre 2013. L'érosion du chiffre d'affaires de 7,0% à périmètre constant sur le premier semestre 2014 a été ramenée à 3,1% sur le second semestre 2014.
- Les coûts d'exploitation consolidés récurrents du second semestre 2014 ont diminué de 1.212 K€ par rapport au second semestre 2013 à périmètre constant. Cette diminution résulte de la réduction des effectifs en cours et de la réduction des divers coûts d'exploitation.
- L'optimisation des stocks a permis de les réduire de 748 K€ ou 25% par rapport au 30 juin 2014.
- Le plan d'accélération du recouvrement des créances a permis de les réduire de 692 K€ ou 16% par rapport au 30 juin 2014.
- Ces évolutions ont permis à Fountain de réduire les dettes commerciales de 1.274 K€ ou 24% par rapport au 31 décembre 2013.
- Globalement, le besoin en fonds de roulement a été réduit au second semestre de 692 K€ après une augmentation de 1.102 K€ au premier semestre 2014.

RAPPORT DE GESTION

- Il en résulte un cash-flow d'exploitation après variation du besoin en fonds de roulement de 1.059 K€ à comparer avec un cash drain de 1.365 K€ au 1^{er} semestre 2014.
- Enfin, Fountain respecte ses engagements en matière de remboursement de ses financements bancaires et autres et a reçu de ses banquiers un waiver sur le respect des covenants liés à ces financements.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées en 2014 et détaillées ci-avant devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement une dynamique de consolidation de sa clientèle et de son chiffre d'affaires, de revenir à un équilibre financier et de respecter ses engagements vis-à-vis de ses bailleurs de fonds. Ceci a été validé par les nouvelles prévisions de trésorerie établies jusque fin décembre 2015 sur base des hypothèses suivantes confirmées par le Conseil d'Administration en sa séance des 12 et 13 mars 2015 et à l'appui desquelles les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été établis dans une optique de continuité des activités.

- a. Une prévision de croissance du chiffre d'affaires de 3,5% par rapport à 2014.
- b. Une légère hausse de 0,4% du taux historique de marge brute de la société.
- c. L'impact en 2015 des réductions de personnel initiées en 2014 et de celles complémentaires prévues en 2015.
- d. La poursuite de la réduction des dépenses d'exploitation en 2015.
- e. Une réduction du besoin en fonds de roulement et principalement des stocks et créances clients.
- f. Un financement des machines placées en clientèle soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.
- g. Le respect de tous les accords de remboursement des financements obtenus.

Ces prévisions, dont quelques premiers éléments se confirment début 2015, n'échappent pas aux risques divers qui seront exposés dans le rapport de gestion.

12. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise**a. Code de Gouvernance d'Entreprise**

Le Groupe Fountain observe les principes de Gouvernance d'Entreprise décrits dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009. Conformément aux règles et directives du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, le cadre de gouvernance des activités de la Société est spécifié dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise est régulièrement revue et mise à jour. La dernière version de cette Charte est disponible sur le site Internet de la société (www.fountain.eu).

La Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain contient les règles et les directives de la société qui, avec les lois en vigueur, et les statuts de la société, constituent le cadre qui gouverne les activités de la société.

RAPPORT DE GESTION



La section [Déclaration de Gouvernance d'Entreprise](#) donne des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise du Groupe Fountain. Elle comprend les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les événements clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2014, tels que les modifications de la structure de l'actionariat, les changements à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les caractéristiques principales du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques. Elle contient également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code.

b. Structure de l'actionariat

Sur base des déclarations de transparence, les principaux actionnaires du Groupe sont :

	Nombre d'actions détenues			
Queroq srl	1.275.631	30,73%		
Banque Degroof s.a.	633.539	15,26%		
Marc Coucke	37.500	0,90%		
Alychio	212.400	5,12%	307.050	7,40%
Mylecke Management, Art & Invest	57.150	1,38%		
Sous-total	2.216.220	53,39%		
Public	1.934.680	46,61%		
Nombre total d'actions	4.150.900	100,00%		

Source : déclarations de transparence reçues par la société
 Queroq srl, société d'investissements de droit belge
 Banque Degroof s.a., société d'investissements de droit belge
 Marc Coucke, citoyen belge
 Alychio n.v., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke
 Mylecke Management, Art & Invest s.a., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke

Il n'y a pas de participation croisée supérieure à 5%.

Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions.

Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire au transfert de titres.

Aucun détenteur de titres ne détient de droit de contrôles spéciaux.

Il n'y a pas de système d'actionariat du personnel ; il existe néanmoins des plans d'options sur actions détaillés dans le [rapport de rémunérations](#) infra.

Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.

A la connaissance de l'émetteur, il n'y a pas d'accord entre actionnaires.

Il n'y a pas de règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 7.500 K€. Dans ces limites, le Conseil d'Administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscriptions. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater du 26 mai 2014.

RAPPORT DE GESTION**c. Organes d'administrations et comités**

Afin de garantir une gestion de qualité, le Groupe Fountain est organisé de la manière suivante :

- a. Un Conseil d'Administration
- b. Un Comité de Nomination et de Rémunération
- c. Un Comité d'Audit
- d. Un Comité de Gestion

Le Conseil d'Administration peut à tout moment constituer des comités ad hoc pour traiter de sujets spécifiques.

Le Management Exécutif est composé des administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Gestion.

Conseil d'Administration**Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 administrateurs, dont trois administrateurs indépendants. Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est la suivante:

- DIMITRI DUFFELEER sprl, représentée par DIMITRI DUFFELEER, Administrateur, Dimitri Duffeleer est administrateur d'une société affiliée à Quaeroq bvba et administrateur de sociétés.
- scs PHILIPPE VANDER PUTTEN, représentée par PHILIPPE VANDER PUTTEN, Administrateur Indépendant, Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.
- OLZEF sprl, représentée par ANNE-SOPHIE PIJCKE, Administrateur Indépendant, Anne-Sophie Pijcke est administrateur de sociétés.
- MARACUYA s.a., représentée par CHRISTIAN VAN BESSEN, Président et Administrateur Indépendant, Christian Van Besen préside le Conseil d'Administration du Groupe Fountain depuis septembre 2014. Il est par ailleurs administrateur de sociétés.
- BECKERS CONSULTING sprl, représentée par EUGEN BECKERS, Administrateur, et Président du Conseil d'Administration de la société de décembre 2013 à septembre 2014 et, depuis cette dernière date, CEO de la société. Il est par ailleurs administrateur de sociétés.
- SOGPA s.a., représentée par Isabelle Devos, Administrateur, depuis mai 2014. Elle est par ailleurs administrateur de sociétés.

RAPPORT DE GESTION

Le secrétariat du Conseil d'Administration est effectué par OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke.

L'évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014 est présentée dans le tableau ci-après.

RAPPORT DE GESTION



Administrateurs	31/12/2014	30/09/2014	30/06/2014	31/03/2014	30/09/2013	31/12/2013
At Infinity R.U., représentée par Dimitri Dufflais	Administrateur	Administrateur	Administrateur	-	-	-
Dimitri Dufflais sprl, représentée par Dimitri Dufflais	-	-	-	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Bechers Consulting bvba, représentée par Eugène Bechers	Président	Président	Président	Président	Administrateur	Administrateur
Bueyech Consulting sprl, représentée par Paul Buech	Administrateur	Administrateur	-	-	-	-
Muracyn o.s. (ex Hove o.s.), représentée par Christian Van Bollen	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Président	Président
GL201 sprl, représentée par Anne-Sophie Fijck	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
des Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	Administrateur	-	-	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Scappa s.a., représentée par Estelle Dams	-	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur

RAPPORT DE GESTION

**d. Indépendance des administrateurs**

En 2014, le Conseil d'Administration a pris en considération tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et a déterminé, sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs sur leur relation avec le Groupe Fountain, que les administrateurs représentés respectivement par M. Dimitri Duffeleer, M. Paul Baech, Mme Isabelle Devos et, depuis sa nomination comme CEO au 30 septembre 2014, Eugeen Beckers, ne sont pas indépendants. Au 31 décembre 2014, le Conseil est donc composé de 3 Administrateurs indépendants, à savoir Maracuya s.a., OL2EF sprl et ses Philippe Vander Putten, et 3 Administrateurs non indépendants Beckers Consulting sprl, Dimitri Duffeleer sprl et Sogepa s.a..

e. Nomination et mandat des administrateurs

Les statuts prévoient que seule l'Assemblée Générale désigne les administrateurs à la majorité simple. Le Conseil d'Administration présente les administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale et fonde son choix sur une série de critères fixés au préalable. Il n'y a pas de limite d'âge. Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En temps normal, il tient entre 6 réunions par an.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil ou de son remplaçant est prépondérante.

Pour ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités et de suivi, au minimum, le conseil d'administration :

- suit les résultats commerciaux et financiers de manière régulière, en lien avec la stratégie de la société ;
- contrôle et examine l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile, des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non financières, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuve un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion ;
- examine la mise en œuvre de ce cadre référentiel en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- supervise les performances du commissaire et/ou du réviseur d'entreprises et supervise la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- décrit les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

RAPPORT DE GESTION



Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : définition de la stratégie, approbation des budgets annuels et pluriannuels, nomination et rémunérations du Comité de Gestion, fixation des règles d'évaluation, suivi des résultats, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, attribution de stock-options, arrêtés des comptes annuels et consolidés, ...

Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements, ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires soient comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration a notamment prévu la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil d'Administration a également défini une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a également approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur, ainsi que celles relatives à la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

Comité de Nomination et de Rémunération

Au 31 décembre 2014, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de :

- Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien, Administrateur indépendant.
- scs Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten, Administrateur indépendant, Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.
- Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer, Administrateur. Dimitri Duffeleer est administrateur d'une société affiliée à Quaeroq bvba et administrateur de sociétés.

RAPPORT DE GESTION



Il est présidé par Maracuys s.a., Administrateur indépendant, représenté par Christian Van Besien.

L'évolution de la composition du Comité de Nomination et de Rémunération au cours de l'exercice 2014 se présente comme suit.

Membres du Comité de Nomination et de Rémunération	31/12/13	26/05/14	17/09/14	29/09/14	31/12/14
At Infitum s.a., représentée par Dimitri Duffeleer	Membre	Membre	-	-	-
Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer	-	-	Membre	Membre	Membre
Reckers Consulting sprl, représentée par Eugene Reckers	Membre	Président	Président	-	-
scs Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	Président	-	Membre	Membre	Membre
Maracuys s.a., représentée par Christian Van Besien	-	-	-	Président	Président

Le Comité de Nomination et de Rémunération définit les critères de sélection et de nomination des Administrateurs et du Comité de Gestion. Il fixe également la rémunération et autres avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité de Gestion.

Le Comité de Nomination et de Rémunération précise, dans son règlement d'ordre Intérieur, la fréquence et le mode de convocation de ses réunions ainsi que les modalités de prises de décision et de consignation de celles-ci.

Comité d'Audit

Au 31 décembre 2014, le Comité d'Audit est composé de :

- OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.
- Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer, Administrateur,
- Maracuys s.a., représentée par Christian van Besien, Administrateur indépendant,

RAPPORT DE GESTION



Il est présidé par OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.

Il est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne en la personne de Dimitri Duffeleer représentant l'administrateur Dimitri Duffeleer sprl, et de droit des sociétés et de corporate governance en la personne d'Anne-Sophie Pijcke, représentante d'OL2EF.

Christian Van Besien est le représentant de Maracuya s.a., Président du Conseil d'administration de Fountain s.a..

Dimitri Duffeleer est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil architecte de l'Université Catholique de Louvain 1994 et a suivi différents programmes post-universitaires de gestion. Il a créé sa société de gestion d'investissement At Infitum s.a. en 1998 et a été co-fondateur du fonds d'investissement QuzeroQ cbva dont il est le Directeur Général. Dans le cadre du fonds QuzeroQ, Dimitri Duffeleer sprl est administrateur de différentes sociétés cotées et membres de différents comités.

Anne Sophie Pijcke est licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronex Bruxelles, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

Membres du Comité d'Audit	31/12/13	17/09/2014	29/09/2014	31/12/14
At Infitum s.a., représentée par Dimitri Duffeleer	Membre	-	-	-
Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer	-	Membre	Membre	Membre
Beckers Consulting sprl, représentée par Eugene Beckers	Membre	Membre	-	-
OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke	Président	Membre	Président	Président
Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien	-	-	Membre	Membre

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou du contrôle de gestion du groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Comité d'Audit.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit précise la fréquence de réunion, l'étendue des responsabilités du Comité, ses pouvoirs d'investigation, la relation avec les Auditeurs externes, le CEO, le CFO et le Conseil d'Administration. Il précise également le processus d'auto-évaluation du Comité ainsi que la tenue des comptes rendus.

Le Comité d'Audit veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la société. Le comité de gestion l'informe des méthodes utilisées pour comptabiliser les transactions significatives et inhabituelles lorsque plusieurs traitements comptables sont possibles. Le Comité d'Audit discute les questions importantes en matière de reporting financier avec tant le comité de gestion que le(s) commissaire(s) aux comptes.

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an. Au moins deux fois par an, le Comité d'Audit rencontre les Auditeurs externes pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne.

RAPPORT DE GESTION



En effet, au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Comité a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de reporting financier ou d'autres sujets directement au Président du Comité d'Audit.

En 2014, le Comité s'est réuni 4 fois dont une réunion en date du 29 septembre 2014 en présence de tout le conseil d'administration. Il s'est penché pour l'essentiel sur les comptes semestriels et annuels, le respect des normes IFRS, les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales et impairment sur actifs et les méthodes de gestion et de comptabilisation des machines en clientèle, le risque de trésorerie, la continuité de l'activité et l'analyse de risques du Groupe telle que préparée par le management.

Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est composé du CEO, du CFO, des 2 Directeurs Commerciaux Nationaux (France et Benelux), du Directeur achats, technique et production et achats et du Directeur Marketing.

Le Comité de Gestion n'est pas constitué en un Comité de Direction au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion, au minimum :

- est chargé de la conduite de la société ;
- met en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration en tenant compte des valeurs de l'entreprise, de ses politiques clés et des risques qu'elle accepte de prendre
- met en place un système de contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), basés sur le cadre référentiel approuvé par le conseil d'administration, sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- soumet au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la société ;
- prépare la communication adéquate des états financiers et des autres informations significatives financières et non financières de la société ;
- soumet au Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la société ;
- fournit en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- est responsable à l'égard du Conseil d'Administration et lui rend compte de l'exercice de ses fonctions

A la suite de la résolution du contrat de CEO de Bluepack Consulting sprl, en décembre 2014, le Comité de Gestion était composé comme suit :

RAPPORT DE GESTION



- Beckers Consulting sprl, CEO, représentée par Eugeen Beckers, depuis septembre 2014,
- Eric Dienst, CFO, depuis février 2010,
- Sorin Mogosan, Directeur achats, production et technique, depuis 2004,
- Jean-Yves Doin, Directeur Commercial France, depuis décembre 2012,
- Michel Mayart, Directeur Commercial Benelux, depuis janvier 2013,
- Michel van der Beken, Directeur Marketing, depuis avril 2013.

Membres du Comité de gestion	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Bluepack Consulting sprl, représentée par Paul Baeck	CEO	04/2012	01/09/2014
Beckers Consulting sprl Représentée par Eugène Beckers	CEO	30/09/2014	-
Eric Dienst	CFO	22/02/2010	-
Jean-Yves Doin	Directeur Commercial France	12/2012	-
Sorin Mogosan	Directeur achats, production et technique	1985	-
Michel Mayart	Directeur Commercial Benelux	01/2013	28/02/2015
Michel van der Beken	Directeur Marketing	04/2013	-

RAPPORT DE GESTION



Présence aux conseils et comités

Au cours de l'exercice, la présence des membres aux différents comités a été la suivante par rapport au nombre de réunions tenue pendant leur période de mandat.

Nom	Séances du Conseil d'Administration	Séances Comité d'Audit	Séances Comité de Nomination / Rémunération
QLZEF s.p.r.l., représentée par A.-S. Pijche	12/13	3/3 ¹	Sans objet
At Infitum s.a., représentée par D. Duffeleer	9/9	3/3 ¹	3/3
Dimitri Duffeleer s.p.r.l., représentée par Dimitri Duffeleer	4/4	Sans objet	
s.c.s. Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	9/11	Sans objet	3/3
Maracuya s.a., représentée par Christian Van Beslen	12/13	Sans objet	Sans objet
Beckers Consulting s.p.r.l., représentée par Eugeen Beckers	13/13	3/3 ¹	3/3
Bluepack Consulting s.p.r.l., représentée par Paul Braeck	8/8	Sans objet	Sans objet

a. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux directeurs généraux et directeurs financiers locaux et
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe
- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion
- Rapports aux réunions trimestrielles du Comité d'Audit

¹ Plus une réunion du comité d'audit tenue en conseil d'administration le 29/09/2014

RAPPORT DE GESTION



19. Rapport de rémunération

a. Procédure de politique de rémunération et de fixation de rémunération individuelle des administrateurs et dirigeants

La politique de rémunérations est revue sur base annuelle par le Comité de nomination et rémunération. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du comité de gestion sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Comité de nomination et rémunération peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs (entre autres par l'association Guberna) et pour les membres du comité de gestion par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Le Comité de nomination et rémunération établit une proposition de rémunérations au Conseil d'administration qui les discute et les vote. Pour rappel, l'organisation du Comité de Nomination et de Rémunération est décrite dans la déclaration de Gouvernance de l'entreprise.

b. Politique de rémunérations des administrateurs et dirigeants pendant l'exercice social
Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen de rémunérations fixes, de jetons de présence et de rémunérations contractuelles. Ces rémunérations sont détaillées au point c. ci-dessous.

Les rémunérations ou honoraires des membres du comité de gestion comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparable. La partie variable est déterminée annuellement sur base des prestations annuelles du Groupe ainsi qu'à la réalisation d'objectifs personnels.

Les prestations du Groupe sont principalement définies en termes de chiffre d'affaires et de cash flow d'exploitation (ebitda ou rebitda). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice.

Cette partie variable est inférieure à 30 % de la rétribution brute totale pour les membres du comité de gestion et inférieur à 34% pour le CEO. Cette partie variable ne comprend pas les plans d'options sur actions du CEO et du CFO (cf. infra). Hors ces 2 plans d'options sur actions, il n'existe aucune autre rémunération variable composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

En plus des éléments variables cités ci-avant, l'ancien CEO en fonction jusqu'au 01/09/2014 bénéficiait d'un plan d'options convenu en 2012 d'achat de 100.000 actions de Fountain s.a. à partir de 2013. Depuis 2013, le CFO bénéficie également d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions à partir de 2013. Les caractéristiques techniques de ces 2 plans sont identiques. Elles sont les suivantes.

- Le plan d'actions porte sur l'octroi d'options attribuables sur une période de 3 ans, à raison d'un tiers par an à un prix d'exercice correspondant à la moyenne du prix de clôture des 20 jours de marché précédant la date d'attribution respective.
- La date d'attribution annuelle est le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels.
- La première date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA ayant approuvé les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2012. Le nombre d'options octroyées était de 1/3 du nombre total d'options du plan.
- La deuxième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2013. Le nombre d'options octroyées était de 1/3 du nombre total d'options du plan.

RAPPORT DE GESTION



- La troisième date d'attribution est fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2014. Le nombre d'options octroyées sera de 1/3 du nombre total d'options du plan plus une option. Le CEO bénéficiaire de ce plan ayant quitté l'entreprise au 01/01/2014, cette troisième attribution n'est plus d'application en ce qui le concerne.
- Les options ne peuvent pas être exercées avant l'expiration d'un délai de trois ans à dater de leur attribution, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Dans ce dernier cas, toutes les options non encore attribuées sont attribuées le jour de l'annonce publique de l'offre publique d'achat par la FSMA, les options non encore attribuées le seront au prix d'exercice équivalent à la moyenne des cours de clôture des 20 jours précédant l'annonce publique de l'OPA.

c. Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Par décision du conseil d'administration en 2013, les rémunérations des administrateurs ont été modifiées comme suit.

Président du conseil d'administration	60.000 €
Administrateur Secrétaire général	4.000 €
Rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions	5.000 €
Rémunérations par réunion du conseil d'administration ou d'un comité	1.000 €
Rémunérations de présidence de comité par réunion	2.000 €

Le mandat d'administrateur-délégué exercé par Bluepack Consulting sprl jusqu'au 01/09/2014, en plus de sa fonction de CEO de l'entreprise, n'était pas rémunéré. Les rémunérations du CEO sont reprises infra sous le titre rémunérations du comité de gestion.

Beckers Consulting sprl, administrateur et président, représentée par Eugeon Beckers, a été nommée CEO à la suite de la résolution du contrat avec le CEO Bluepack Consulting sprl et à sa démission de son mandat d'administrateur au 01/09/2014.

Le mandat d'administrateur de Beckers Consulting sprl est rémunéré en application de la règle décrite ci-avant. Le mandat de CEO de Beckers Consulting sprl est rémunéré sur base du contrat conclu avec Fountain s.a.. Cette rémunération est reprise infra dans les rémunérations du comité de gestion.

Beckers Consulting sprl, Administrateur, ayant démissionné de ses fonctions de Président du conseil d'administration et de Président du Comité de Nomination et de Rémunérations suite à sa nomination comme CEO ; a été remplacé dans ces fonctions par Maracuja s.a. (ex-Have s.a.), Administrateur en date du 30 septembre 2014. Les rémunérations des fonctions d'administrateurs définies dans la règle ci-avant ont été réparties prorata temporis entre les personnes en fonctions de la date de leurs fins et prises de fonctions

Le secrétariat général a été assuré sans rémunération supplémentaire par le CFO, non administrateur, jusqu'au 20 novembre 2014. Ses rémunérations sont comprises infra dans les rémunérations du comité de gestion. A cette date, le secrétariat général a été repris par OLEEF sprl, administrateur, avec rémunération à partir de l'exercice 2015.

RAPPORT DE GESTION



En application de ce qui précède, et compte tenu du nombre important de réunions du conseil et de comités tenues en 2014, les rémunérations attribuées en 2014 s'établissent comme suit.

Montant en €	2013	2014
Pierre Vermaut Mgt s.p.r.l., représentée par Pierre Vermaut	94.079	
ICMI s.a. représentée par Alain Englebert	29.799	
B. Lambert	1.000	
P. Percival	1.000	
P. Sevin	12.000	
J. Ducoux	11.000	
At Infinitem sprl, représentée par Dimitri Duffeleer	22.000	14.750
Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer		5.250
S.C.S Philippe Vander Putten représentée par Philippe Vander Putten	21.000	19.000
OLZEF s.p.r.l., représentée par Madame Anne Sophie Pijcke	18.000	22.000
Maracuja s.a., représenté par Christian van Beslen	6.500	29.750
Beckers Consulting bvba, représentée par Eugeen Beckers	5.500	62000
Bluepack Consulting sprl, représentée par Paul Baeck		0
Sogepa s.a. représentée par Isabelle Devos		12.000
Total	215.878	159.750

d. Rémunérations du comité de gestion

Pour information, en 2015, le contrat d'emploi du Directeur Marketing a été rompu. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2014, cette décision ayant été prise en 2015.

Rémunération de base	Rémunération variable nominale	Pension	Autres	Total
478.086	147.960	26.880	83.855	736.781

Le coût société (i.e. charges sociales comprises) de la rémunération variable nominale annuelle récurrente du management, hors CEO, est de 201.552 €. La rémunération variable annuelle qui sera effectivement attribuée n'a pas encore été arrêtée. Compte tenu des résultats 2014, une provision pour rémunérations variables a été constituée à hauteur de 50%

Le CFO a assumé la fonction de secrétaire générale jusqu'au 20 novembre 2014 mais n'a pas perçu de rémunérations spécifiques à ce titre.

Depuis début 2013, le CFO bénéficie d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques sont décrites ci-avant, dont deux fois 1/3 ou deux fois 3.333 options pour lesquelles l'attribution a été confirmée en juillet 2013 et juin 2014.

RAPPORT DE GESTION



Les rémunérations des CEO pour l'exercice 2014 se répartissent comme suit.

CEO	Rémunération de base	Rémunération variable	Pension	Autres	Total
Bluepack Consulting sprl	187.013	0	-	-	187.013
Beckers Consulting sprl	49.570	22.130	-	-	71.700
Total	236.583	22.130	-	-	257.713

Les rémunérations de Bluepack Consulting sprl portent sur les 8 premiers mois de 2014 jusqu'au 01/09/2014. Aucune rémunération variable n'a été attribuée à charge de l'exercice 2014. Outre ces rémunérations, une indemnité de rupture de contrat de 200.000 € a été convenue. De cette indemnité, 75.000 € ont été payé en 2014, le solde de 125.000 €, provisionné au 31 décembre 2014, est payé par mensualité de 25.000 € jusqu'en mai 2015.

En outre, le CEO Bluepack Consulting sprl a bénéficié d'un plan d'options d'achats de 100.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques clés sont décrites ci-avant, dont deux fois 1/3 ou deux fois 33.333 options pour lesquelles l'attribution a été confirmée en juillet 2013 et juin 2014.

Les rémunérations de CEO de Beckers Consulting sprl ont été fixées à

- Un fixe de 5.000 € par mois pour 4 jours de prestations
- 1.400 € par jour supplémentaire dont
 - 860 € par jour payable au mois de la prestation
 - 540 € par jour de variable payable après la publication des résultats du premier semestre 2015 en cas de réussite de sa mission de redressement de l'entreprise.

Les rémunérations présentées portent sur les 3 derniers mois de 2014.

Pour rappel, il n'y a pas d'administrateur exécutif hors le CEO.

a. Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du management sont celles prévues par les dispositions légales belges. Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

L'indemnité contractuelle de rupture du CEO Bluepack Consulting sprl était fixée à 18 mois d'honoraires fixes et variables. Un accord global a été finalisé à 200.000 € (cf. supra).

Le contrat de Beckers Consulting sprl ne prévoit pas d'indemnité de rupture.

RAPPORT DE GESTION

**14. Mandats d'administrateurs et commissaires**

Aucun mandat en cours d'administrateur ne vient à échéance en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes statutaires de BST, Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., représentée par Pascale Tytgat, vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 26/05/2015. Concernant le mandat de Réviseur aux comptes consolidés, l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2013 a nommé comme la société BST Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., représentée par Vincent Dumont, Réviseur d'Entreprises, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015. Il apparaît donc que les deux mandats ne sont pas synchrones ce qui crée des difficultés lors du renouvellement des dits mandats. En concertation avec BST, et compte tenu de l'intérêt pour la Société d'aligner la durée des mandats de Commissaire aux comptes statutaires et de Réviseur aux Comptes consolidés, BST Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., représentée par Vincent Dumont, Réviseur d'Entreprises accepte de remettre anticipativement son mandat à l'assemblée générale ordinaire de la société pour que cette dernière puisse nommer un commissaire aux comptes statutaires et aux comptes consolidés pour des périodes synchrones. Le Conseil d'Administration remercie vivement Pascale Tytgat et Vincent Dumont, tous deux représentants de BST, Réviseurs d'Entreprises, pour leurs services et conseils avisés au cours des dernières années et pour la flexibilité dont ils font preuve en remettant anticipativement le mandat de commissaire aux comptes consolidés pour permettre à la société d'aligner dans le temps les 2 mandats de commissaires concernés.

Dans ce contexte un appel d'offres a été lancé pour l'audit statutaire et consolidé du groupe Fountain. Bien que consulté, le cabinet BST, Réviseurs d'Entreprises n'a pu faire offre pour raison d'obligation de rotation des mandats.

En date des 2 et 8 avril 2015, le Comité d'Audit a rencontré les cabinets retenus sur base de leur offre et a fait proposition au Conseil d'Administration. Ce dernier, en sa séance du 13 avril 2015 a entendu le rapport du comité d'audit et sa proposition et a validé sa proposition pour approbation par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai prochain. En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 de nommer comme commissaire aux comptes statutaires et consolidés de la société BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., site Eisnoren Building-Corporate Village, Da Vincklaan 9/E6, 1935 Zaventem, enregistrée au RPM sous le numéro 0431 088 289, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00023, représentée par Félix Fank, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01438, avec des honoraires annuels fixés à 50.000 € hors TVA indexable annuellement, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2018 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

RAPPORT DE GESTION



Nous vous prions de bien vouloir

- approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2014 ainsi que l'affectation du résultat proposée, de donner décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat en 2014
- approuver la démission anticipée de la société BST Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., sise rue Gachard 88 boîte 16 à 1050 Bruxelles, enregistrée au RPM sous le numéro 0444.708.673, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro 6000158, représentée par Vincent Dumont, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01995, nommée initialement par l'Assemblée Générale du 23 mai 2013, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, en vue de permettre la synchronisation des mandats de commissaire aux comptes statutaires et de commissaire aux comptes consolidés
- nommer la société BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., sise Eisnare Building-Corporate Village, De Vindiaan 9/E6, 1935 Zaventem, enregistrée au RPM sous le numéro 0431 088 289, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00029, représentée par Félix Fank, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01438, avec des honoraires annuels fixés à 50.000 € hors TVA Indexable annuellement, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2018 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Braine-l'Alleud, le 16 avril 2014

Par le Conseil d'Administration,

*Beckers Consulting bvba,
Administrateur - CEO, représentée par
Eugeen Beckers*

*Maracuya s.a.,
Président, représentée par
Christian Van Besien*